



Assemblée générale

Soixante-douzième session

28^e séance plénière

Mardi 3 octobre 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 110 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/72/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que le Secrétaire général a présenté son rapport annuel (A/72/1) à l'Assemblée générale à sa 3^e séance plénière, le 19 septembre 2017.

M. Mnatsakanyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, Monsieur le Président, l'Arménie vous félicite pour votre élection et vous assure de son soutien sans réserve.

Le premier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/72/1) publié par le Secrétaire général depuis son élection son élection à la tête de l'Organisation montre combien la réalisation des nombreux objectifs de notre programme mondial collectif est extrêmement complexe. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir mis particulièrement l'accent dans son rapport sur les défis immenses qui nous attendent et pris des mesures en un court laps de temps. Plus que tout, son rapport reflète son attachement au multilatéralisme en tant qu'instrument efficace pour relever tous les types de défis. Ce rapport nous rappelle que les États ne peuvent, à eux seuls, relever les défis mondiaux – des changements climatiques à la croissance démographique, des déplacements et des migrations aux inégalités et à l'exclusion, des institutions nationales au terrorisme mondial et aux menaces à la

paix et à la sécurité. Nous sommes unanimes sur le fait que le multilatéralisme n'est pas une option.

L'ONU doit procéder à un réajustement pour faire face aux réalités mondiales actuelles. En l'absence de réforme, elle sera condamnée aux actions au coup par coup, à l'inertie et à une baisse de son efficacité. Si nous partageons un attachement commun et fort à l'égard du multilatéralisme, alors nous ne saurions faire l'économie d'une réforme. L'Arménie réitère par conséquent son plein appui au programme de réforme du Secrétaire général. Nous sommes conscients du travail en cours, mais nous savons aussi que le Secrétaire général a reçu des Membres le mandat de veiller à ce que le système des Nations Unies soit suffisamment fort et dynamique, et qu'il lui incombe de prendre les mesures qui s'imposent pour adapter le système.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général d'avoir pleinement partagé et testé avec les États Membres son modèle de réforme. Ces derniers mois ont montré l'engagement intellectuel et l'esprit d'analyse du Secrétaire général et sa volonté de procéder à une réforme d'ensemble axée sur les trois éléments fondamentaux suivants : la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la gestion de la réforme et la réforme du dispositif de paix et de sécurité. Nous attendons avec intérêt les prochaines étapes de la mise en œuvre du programme de réforme.

L'Arménie se félicite tout particulièrement de la démarche choisie par le Secrétaire général, laquelle place la prévention au cœur de l'action de l'ONU. Nous

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-30666(F)



Document adapté

Merci de recycler



n'avons eu de cesse d'appuyer une telle démarche, qui s'attache principalement à la prévention et à l'intervention précoces. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'approche globale adoptée à l'égard de la prévention dans toute sa complexité. Tout en reconnaissant que la prévention précoce constitue la méthode la plus efficace pour mettre fin à la détérioration de certaines situations, il convient toutefois d'accorder la même importance à une approche fondée sur les droits.

Le rapport souligne à juste titre la complémentarité entre la prévention et le développement durable et inclusif et considère le Programme 2030 comme un dispositif essentiel pour y parvenir, tout en accordant une place importante à la promotion et à la protection des droits de l'homme, à la consolidation des institutions nationales et au renforcement de la coopération internationale aux fins de la promotion des droits de l'homme. Nous nous félicitons qu'il en soit fait clairement mention dans le rapport, lequel souligne que la paix est en soi un impératif des droits de l'homme.

Seuls les États forts sont en mesure d'appliquer efficacement ce programme et de garantir ainsi la prévention précoce. Les États forts sont des États ouverts, au sein desquels une société civile solide, des médias libres et un secteur privé dynamique contribuent à faire progresser les efforts déployés dans ce sens au niveau national. La prévention précoce repose sur la détection, la prise en compte d'une détérioration de la situation des droits de l'homme et les moyens d'y remédier, et la responsabilité en incombe au premier chef aux États. Cette responsabilité doit découler d'une prise de conscience approfondie des risques d'affaiblissement du tissu social, d'exposition des groupes vulnérables à de graves violations des droits de l'homme et d'aggravation probable des actes d'atrocité.

L'irresponsabilité qui caractérise les discours enflammés véhiculant la haine, l'intolérance, la xénophobie, le profilage racial et ethnique et la glorification des actes haineux, en particulier lorsqu'un tel comportement est encouragé par des dirigeants politiques, doit appeler l'attention de la communauté internationale et alerter en amont sur un risque potentiel de conflit et d'actes d'atrocité. L'ONU dispose des moyens de détecter ces signes avant-coureurs et d'y remédier.

L'Arménie, quant à elle, continuera d'apporter sa contribution aux efforts déployés au niveau international pour prévenir le génocide. Nous célébrerons en 2018 le soixante-dixième anniversaire de la Convention pour la

prévention et la répression du crime de génocide. Alors qu'un tiers des États Membres de l'ONU n'a pas encore ratifié la Convention, l'Arménie propose de saisir l'occasion offerte par le soixante-dixième anniversaire de la Convention, pour lancer, à l'échelle du système des Nations Unies, une campagne de sensibilisation à la Convention et à la nécessité de réaliser l'universalité de cet instrument. La Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de la prévention de ce crime, qui sera célébrée le 9 décembre prochain, sera l'occasion de lancer cette campagne.

Tout en soulignant le rôle primordial des États dans l'état d'avancement de la question de la prévention et en réaffirmant notre attachement au multilatéralisme, nous sommes conscients des possibilités qu'offre la coopération internationale, appuyée par un financement approprié, de réaliser le bien commun aux niveaux régional et international. L'objectif déclaré du Secrétaire général de faire de l'Organisation un partenaire mieux à même d'aider les États Membres à s'acquitter de leurs responsabilités et le fait d'avoir placé cet objectif au centre de son programme de réforme méritent d'être salués.

L'Arménie récolte peu à peu les fruits de sa coopération avec l'ONU et son équipe de pays, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de son programme de développement national, et tire ainsi pleinement parti du Programme 2030 en tant que cadre de politique internationale. De concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, elle a créé une plateforme nationale afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, promouvoir l'innovation dans le secteur public-privé et mobiliser des capitaux privés par le biais des investissements à impact. L'Arménie tient à insister sur la forte incidence de l'innovation, de l'éducation créative et des mesures inclusives et concertées prises conjointement par le Gouvernement, la société civile et le secteur privé pour faire progresser le développement intelligent.

Alors que les pays à revenu intermédiaire continuent d'exiger toute l'attention des institutions financières internationales et du système des Nations Unies pour le développement, l'établissement de partenariats aux niveaux régional et international revêt plus d'importance que jamais. En tant que pays en développement sans littoral, l'Arménie tient à souligner l'importance toute particulière qu'elle attache à des transports accessibles et sans entraves

et à des couloirs de transit et déplore les mesures coercitives unilatérales et l'imposition de blocus et de frontières fermées qui aggravent les déficits existants en matière d'infrastructure. Nous attendons avec intérêt la présentation de notre premier examen national volontaire lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se tiendra en 2018 sous les auspices du Conseil économique et social, et nous serons heureux de partager notre expérience avec nos partenaires.

En ce qui concerne le pilier « paix et sécurité », l'Organisation continue d'être confrontée aux immenses défis multidimensionnels des conflits non résolus, au terrorisme mondial et à d'autres situations de vulnérabilité. Le déplacement et les migrations demeurent un point important à l'ordre du jour international, notamment sous l'angle de la paix et de la sécurité. Au cours des quatre dernières années, l'Arménie a accueilli plus de 22 000 personnes déplacées en provenance du Moyen-Orient. Nous partageons tout à fait l'avis du Secrétaire général selon lequel l'ONU doit anticiper les événements nouveaux en nouant des relations fortes avec ses partenaires nationaux et régionaux en vue de prévenir les conflits et s'attaquer aux causes profondes de ces conflits dans ces trois piliers de l'action des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement inclusif. La proposition visant à procéder à un réajustement des fonctions de consolidation de la paix des Nations Unies au sein du dispositif de paix et de sécurité mérite toute notre attention. Une fois encore, nous nous félicitons de l'importance accordée à la prévention dans toute démarche intégrée, stratégique et cohérente de pérennisation de la paix.

Nous tenons également à souligner l'importance d'une collaboration plus étroite avec les instances, plateformes et formats de coopération régionale visant à pérenniser la paix, régler les conflits et prévenir le dédoublement des tâches, qui ont pour effet d'entraver l'objectif visant à parvenir à des solutions durables, négociées de façon pacifique et reposant sur le compromis, d'encourager le « forum-shopping » et de compromettre les efforts des parties aux formats arrêtés au niveau international. À cet égard, nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général de son engagement sans faille et de l'aide sans équivoque qu'il apporte aux coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour parvenir au règlement du conflit du Haut-Karabakh.

Le Secrétaire général conclut son rapport en soulignant à juste titre que les Nations Unies doivent se montrer à la hauteur de leur mission. C'est un appel à relever les défis contradictoires et complexes liés à la mise en œuvre de notre programme et un rappel du fait que les Nations Unies sont nées de la destruction et des calamités de deux guerres dévastatrices au cours du XX^e siècle. C'est une invitation à réfléchir à notre conscience collective, car les Nations Unies ne se limitent pas à un Secrétaire général et à un Secrétariat. Aujourd'hui, l'ONU est composée de 193 États souverains assumant une responsabilité commune à l'égard des peuples au nom desquels la Charte des Nations Unies a été écrite.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de présenter le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/72/1) et tenons à vous exprimer notre gratitude pour le travail que vous avez accompli en ce premier mois de votre mandat.

L'Organisation des Nations Unies revêt chaque jour plus d'importance pour les peuples du monde. Cette institution multilatérale symbolise pour des millions d'êtres humains l'espoir d'un monde meilleur, où la paix, la bonne volonté et l'aspiration à un monde meilleur l'emporteraient sur la guerre, les menaces et la crainte de voir disparaître l'espèce humaine. C'est ici que nous constatons la pertinence de l'Organisation et l'importance du multilatéralisme. Comme le Secrétaire général le souligne à juste titre dans son rapport, aujourd'hui plus que jamais, face à une conjonction de problèmes divers, le multilatéralisme est nécessaire pour trouver des solutions efficaces.

Malgré les engagements importants contractés, qui constituent la feuille de route pour parvenir à un développement durable, tels que le Programme 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba, les défis persistent au niveau national et international en ce qui concerne leur mise en œuvre. Selon les données de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, près de 108 millions de personnes dans le monde ont souffert d'insécurité alimentaire sévère en 2016, soit une augmentation considérable par rapport aux 80 millions de personnes recensées en 2015. En outre, quelque 700 millions de personnes vivent encore dans des conditions extrêmement difficiles. L'incidence des changements climatiques, qui se reflète dans les catastrophes naturelles récurrentes et la destruction

quasi intégrale de l'infrastructure de nombreux pays en développement, entraîne d'importantes pertes en vies humaines. Nous sommes préoccupés par le fait que les pays en développement manquent des ressources financières, nouvelles, additionnelles et prévisibles ainsi que de l'infrastructure et de la technologie nécessaires pour mettre en œuvre ces programmes au niveau national.

Le peuple cubain a tout lieu d'être fier des réalisations accomplies par le pays au cours des six dernières décennies. Pour ne citer que quelques exemples, nous avons été le premier territoire d'Amérique latine à avoir mis fin à l'analphabétisme. Récemment, l'Organisation mondiale de la Santé a certifié que Cuba était le premier pays au monde à avoir éliminé la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis, et l'UNICEF a déclaré Cuba exempt de malnutrition infantile. Tout cela s'explique par la qualité exceptionnelle de notre système de santé et d'éducation gratuit et réputé, dont l'objectif principal est le droit à la vie et au bien-être du peuple cubain. Notre révolution est celle du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Nous sommes fiers d'appartenir à une zone de paix, comme cela a été proclamé lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane en janvier 2014. Cuba rappelle que les règles de coexistence, fondées sur l'amitié, la coopération et le respect, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres nations, sont essentielles aux relations internationales entre les États.

Le moyen le plus efficace de prévenir les conflits consiste à s'attaquer aux racines mêmes du problème. À cet égard, Cuba exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts afin d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, à savoir les inégalités, la faim et l'exclusion sociale. Le respect indéfectible des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et du droit international demeure le pilier fondamental de la sécurité internationale. Cela signifie le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, le non-recours à l'emploi ou à la menace d'emploi de la force dans les relations internationales, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques.

Si nous voulons changer l'ordre international injuste et profondément inégal qui prévaut actuellement, nous devons cesser d'imposer des mesures coercitives unilatérales à des pays en développement, mettre fin

au colonialisme et à l'occupation étrangère. Le respect vis-à-vis du système politique, économique, social et culturel que des nations ont librement choisi favorise non seulement le développement durable, mais aussi le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cuba dénonce fermement et rejette l'embargo économique, commercial et financier injuste imposé par les États-Unis d'Amérique depuis plus de 50 ans. Avec l'appui de plus de 11 millions de Cubains et de la communauté internationale, nous demandons une fois de plus la levée de ce blocus cruel, qui constitue une violation du droit international et des droits de l'homme de tous les Cubains, qui se sont vus privés de la pleine jouissance de leur droit au développement.

Nous avons pris note des efforts du Secrétaire général pour réformer l'Organisation. Pour que l'ONU soit plus démocratique et plus efficace, l'Assemblée générale doit être revitalisée et renforcée et doit pouvoir exercer pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte, sans ingérence du Conseil de sécurité dans ses travaux et ceux de ses organes. Réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus démocratique et représentatif nécessite de modifier sa composition et ses méthodes de travail, un objectif qui ne peut plus être différé.

Pour terminer, j'aimerais témoigner devant vous, Monsieur le Président, et devant le Secrétaire général, de l'attachement de Cuba au multilatéralisme et à la sauvegarde d'un monde prospère et pacifique pour les générations présentes et futures.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie remercie le Secrétaire général de son rapport (A/72/1), qui renferme une feuille de route très précieuse des réformes proposées ainsi qu'un exposé géopolitique et stratégique sur le véritable rôle du multilatéralisme, piloté par l'ONU, au cours d'une des périodes les plus difficiles que le monde ait jamais connues depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 72 ans. Nous réclamions depuis longtemps un document analytique plutôt qu'un résumé de l'activité de l'Organisation. Nous sommes convaincus qu'en octobre 2018, dans un an exactement, lorsque nous serons à nouveau réunis dans cette salle pour faire le bilan des résultats obtenus grâce à ce document, nous ne nous contenterons pas de revenir sur le passé et, parfois, de répéter des diagnostics stériles, nous prendrons acte des résultats d'un processus de transformation, ambitieux et inclusif, que la Colombie appuie entièrement.

Grâce à un multilatéralisme plus efficace et plus solide, la communauté des nations sera en mesure d'atteindre des objectifs ambitieux en matière de paix, de développement et de droits de l'homme. Je peux affirmer avec certitude, avec de nombreux exemples précis à l'appui, qu'il est possible, malgré les difficultés, de s'acquitter de cette tâche avec optimisme. De nombreux États Membres considèrent comme une avancée majeure l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Sommet d'Addis-Abeba sur le financement du développement, et ils sont maintenant en train de signer la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ainsi que les engagements volontaires de la Conférence sur les océans. Ce sont autant de motifs d'optimisme. Cela prouve que lorsqu'il y a un niveau élevé d'engagement de la part des États, une volonté politique et que l'on travaille avec constance et persistance pour parvenir à des relations mutuellement bénéfiques au sein de notre Organisation, il est possible de mettre en place un dispositif profitable à l'humanité. Je tiens, une fois encore, à souligner l'indéniable aptitude de l'ONU à relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Pour que tout le monde soit gagnant en matière de paix et de sécurité internationales, nous devons faire preuve d'audace, comme l'attestent le rapport du Secrétaire général et sa vision pour l'avenir. Comme le Secrétaire général le souligne, et comme il l'a répété au cours des derniers mois, dans le cadre de l'approche adoptée pour parvenir à une paix durable, l'Organisation doit concentrer ses efforts sur une prévention et une réponse plus rapides afin de parvenir à des résultats tangibles. Comme il est dit dans le rapport, nous devons faire en sorte que notre institution soit souple et capable d'obtenir des résultats.

J'aimerais souligner deux points qui revêtent une importance particulière pour ma délégation. L'objectif visant à parvenir à la parité des sexes aux postes de haute direction d'ici à 2021, comme le souligne clairement le Secrétaire général, nous rapproche d'un objectif qui, depuis des décennies, nous échappe. Grâce à cette proposition, nous pensons que cela est désormais possible. Nous devons dûment reconnaître également la nature transversale de la problématique hommes-femmes dans des questions telles que la paix durable. Dans le cas de mon pays et de son chemin vers la paix, l'ONU a joué un rôle efficace en dépêchant en Colombie la première mission politique spéciale du Conseil de

sécurité, qui s'achèvera cette semaine, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle phase avec une seconde mission de vérification. À cela s'ajoute l'appui dont nous avons bénéficié, qui se traduira dans les prochaines heures par un cessez-le-feu bilatéral avec l'Armée de libération nationale, ce qui atteste de la volonté de nous accompagner sur ce chemin.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons affirmer, à partir des enseignements tirés de notre expérience, que la proposition d'une transformation structurelle du Secrétariat est nécessaire et qu'elle aboutira à des résultats visibles, jour après jour, sur le terrain, l'objectif des Nations Unies étant de venir en aide aux hommes, aux femmes et aux enfants dans toutes les régions du monde en proie au conflit ou à la guerre. Nous sommes fermement convaincus qu'il est possible d'atteindre cet objectif grâce aux opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix et aux missions politiques spéciales qui répondent aux défis pressants qui se posent à nous sur les plans politique, militaire et humanitaire. Le dysfonctionnement bureaucratique ne doit plus être un obstacle. Pour atteindre ces objectifs et relever les autres défis recensés par le Secrétaire général dans son rapport, nous ne devons pas nous contenter de faire des propositions. Un engagement politique ferme de la part de tous les États Membres est essentiel. Le terrain a déjà été balisé grâce à d'importantes contributions. Le temps du diagnostic est révolu. Nous devons passer à l'action, sans retard, car cela pourrait faire la différence entre la vie et la mort, la paix ou la guerre.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général António Guterres de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/72/1). Il s'agit de son premier rapport de ce genre depuis son entrée en fonctions.

Ma délégation se félicite de ce rapport, qui dresse un constat très précis des nombreux défis auxquels l'ONU est confrontée, mais souligne aussi le rôle important joué par l'ONU pour les relever. De nombreuses crises doivent encore être résolues, mais le monde serait dans une situation pire sans l'activité de l'ONU. Comme de nombreux dirigeants l'ont souligné au cours du débat général, la semaine dernière, plus que jamais nous avons besoin des Nations Unies. Un système universel et multilatéral, fondé sur des règles, est essentiel pour résoudre les problèmes complexes auxquels le monde est confronté. Aucune nation ne peut résoudre seule les problèmes transfrontaliers. L'ONU joue un rôle essentiel en tant que plateforme de

coopération fondée sur les principes du respect mutuel, de l'intérêt mutuel et du droit international.

Ma délégation est d'avis que les chiffres et les diagrammes sont un ajout bienvenu dans le rapport de cette année. Ces éléments très utiles contribuent de manière significative à mettre en évidence les progrès réalisés au cours de l'année écoulée. À titre d'exemple, l'augmentation du pourcentage de postes de chef ou de chef adjoint de mission occupés par des femmes est clairement illustrée dans la Figure IX, ainsi que le chemin qui reste à parcourir avant que la parité des sexes ne devienne réalité. Nous nous félicitons également grandement du résumé des initiatives clefs du Secrétaire général en 2017, qui figure après l'introduction du rapport. Cette liste montre clairement que le Secrétaire général a dû s'attaquer à de multiples problèmes dès sa prise de fonctions, en prenant les mesures nécessaires pour que l'ONU soit à la hauteur de la tâche et en définissant une vision claire de la manière dont elle peut agir plus efficacement. Nous attendons avec intérêt de nouvelles mises à jour des initiatives lancées en 2017. Je voudrais à présent faire les trois observations suivantes à propos du rapport.

Premièrement, Singapour appuie l'engagement du Secrétaire général de réformer l'ONU pour qu'elle soit plus efficace, souple et responsable, qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ses mandats et avoir une incidence réelle sur la population. Nous nous félicitons en particulier de la volonté du Secrétaire général de rendre l'ONU plus transparente et plus responsable vis-à-vis de ses Membres. Nous pensons comme lui que l'Organisation doit devenir plus transparente et être en mesure de démontrer de manière plus visible et significative le lien existant entre les moyens et les résultats. À cet égard, le rapport annuel du Secrétaire général nous apparaît comme un mécanisme important pour renforcer la transparence et le principe de responsabilité. Nous souhaiterions par conséquent que le rapport annuel place davantage l'accent sur les résultats, en particulier sur les mesures que prend l'ONU pour améliorer les conditions de vie des populations sur le terrain. Il serait appréciable que le rapport contienne en annexe une page consacrée à des statistiques et des chiffres clefs relatifs à la manière dont l'ONU a eu une incidence positive au niveau mondial au cours de l'année écoulée. Cette annexe pourrait ensuite être utilisée pour dresser un profil positif du travail de l'Organisation.

Deuxièmement, de même que le rapport commence par un aperçu des initiatives du Secrétaire

général, nous aimerions qu'il se termine par une liste concise des priorités et des objectifs du Secrétaire général pour l'année à venir. Nous comprenons que la liste des priorités puisse changer au cours de l'année avec l'évolution changeante de la situation internationale. Cependant, une liste de priorités permettrait aux États Membres de mieux comprendre les principaux points à l'ordre du jour du Secrétaire général pour l'année et, plus important encore, d'évaluer de manière objective les progrès réalisés au cours de l'année. Ainsi, nous nous félicitons de l'engagement du Secrétaire général de parvenir à la parité des sexes aux postes de haute direction d'ici à 2021, qui compte parmi les principales initiatives du Secrétaire général pour 2017. Cet engagement non seulement rend compte des priorités et des objectifs du Secrétaire général d'une manière claire et mesurable, mais reflète aussi sa volonté de rendre compte aux États Membres de ses actes et priorités et de la concrétisation des objectifs qu'il s'est fixé. Cela montre que le Secrétaire général souhaite être en première ligne de la transformation de l'Organisation afin qu'elle se concentre davantage sur la fourniture de services et l'obtention de résultats que sur des processus.

Enfin, troisièmement, il ressort à l'évidence du rapport que l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général accordent une grande importance à l'établissement de partenariats entre les entités régionales ou sous-régionales des Nations Unies, qui ont souvent une compréhension très utile du contexte et des circonstances propres à une région. En Asie du Sud-Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) joue un rôle essentiel pour assurer la paix dans la région et favoriser l'intégration économique régionale. Nous saluons le nouveau plan d'action conclu entre les Nations Unies et l'ASEAN en 2016. Ce partenariat doit être renforcé, et nous attendons avec intérêt la visite du Secrétaire général à Manille, en novembre prochain, à l'occasion du prochain Sommet de l'ASEAN.

Pour sa part, en tant que prochain Président de l'ASEAN en 2018, Singapour s'engage à coopérer avec l'ONU et le Secrétaire général afin de réfléchir à de nouveaux moyens de renforcer le partenariat avec l'ASEAN. À cet égard, nous espérons que le rapport annuel du Secrétaire général pour l'année prochaine accordera une plus grande attention à ces questions et qu'il sera rendu compte des partenariats noués entre l'ONU et différentes organisations régionales dans le monde. Il importe, au bout du compte, que le Secrétaire général et l'ONU élaborent un plan précis, la voie à suivre pour établir des partenariats avec les

organisations régionales et sous-régionales à travers le monde afin de relever les principaux défis mondiaux de notre époque.

Pour terminer, Singapour appuie fermement le travail accompli par l'ONU, qui a permis d'améliorer sensiblement la vie des populations partout dans le monde. Nous devons sauvegarder et renforcer un système multilatéral fondé sur des règles afin que tout pays, même le plus petit, puisse survivre et prospérer en tant que nation indépendante et souveraine. À cet égard, le travail réalisé par l'ONU, et notamment par le Secrétaire général, est absolument indispensable. Singapour renouvelle son appui au Secrétaire général et continuera d'œuvrer avec lui de manière constructive afin qu'en tant que Membres de l'ONU, nous puissions ensemble bâtir un avenir meilleur pour tous nos peuples.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Nous avons lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/72/1).

Il est évident que l'ONU se trouve aujourd'hui devant un dilemme : respecter les limites imposées et poursuivre sur la même voie ou aller de l'avant, tout en restant à l'écoute des États et en tenant compte de leurs besoins particuliers. Aussi partageons-nous l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité de renforcer l'adhésion au principe du multilatéralisme, dans le cadre duquel les États peuvent relever ensemble les défis et les menaces de notre temps? À maintes reprises, le Biélorus a constaté que de nombreuses situations de conflit auraient pu être évitées, si les Nations Unies avaient agi dans un véritable esprit d'unité.

Le recours à la médiation politique au tout début d'un affrontement est, sans conteste, un élément essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous souscrivons à la démarche du Secrétaire général, qui consiste à mettre l'accent sur les mesures préventives pour éviter les conflits. La consolidation de la paix ne doit pas être envisagée seulement au lendemain des conflits. Par ailleurs, nous n'ignorons pas que les temps nouveaux engendrent de nouveaux défis, de nouvelles menaces. C'est pourquoi nous jugeons pertinente l'initiative du Président de la République du Biélorus de lancer un nouveau processus d'Helsinki pour surmonter les divergences entre les États partout dans le monde.

Quand on fait le bilan de l'année écoulée, on ne peut bien sûr pas manquer de noter les intenses efforts déployés par le Secrétaire général pour réorganiser

l'ONU. Tout en faisant confiance au Secrétaire général, en tant que fonctionnaire international expérimenté, nous ne pensons pas que cette réforme puisse se faire sans la participation la plus large des États Membres. Tous les États, et pas seulement les pays donateurs, doivent participer aux consultations, car nous sommes fermement convaincus que les nouvelles méthodes de travail de l'ONU sont extrêmement importantes pour les États bénéficiaires d'une assistance. Seules des initiatives conjointes nous permettront de réaliser le plus efficacement possible nos objectifs et d'une manière acceptable pour tous.

Dans le cadre de toute réorganisation de l'ONU, nous devons veiller à ne pas éliminer les aspects positifs d'un système qui, dans la pratique, a démontré son efficacité. Il nous paraît également extrêmement important d'épargner aux États Membres de nouvelles charges financières et bureaucratiques et de faire en sorte que le travail des organismes des Nations Unies sur le terrain puisse s'effectuer de manière coordonnée et harmonieuse, tout en respectant pleinement le principe selon lequel les activités des Nations Unies doivent être conformes aux priorités nationales des États Membres.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour revitaliser le dispositif de paix et de sécurité du Secrétariat. Les initiatives visant à renforcer les moyens mis à disposition des forces de maintien de la paix des Nations Unies et à faire en sorte que leur configuration soit adaptée, dans toute la mesure possible, à la situation actuelle méritent un large soutien. Dans le cadre de l'amélioration de la consolidation de la paix, il importe toutefois de veiller à ce que le processus de réforme technique ne soit pas une fin en soi, qu'il ne soit pas le prétexte à de nouveaux exercices bureaucratiques ou à des décisions arbitraires portant sur l'extension ou la réduction des mandats et des fonctions des principales entités des Nations Unies. Nos efforts conjoints, et surtout concertés, doivent avoir pour résultat le maintien de la paix et de la sécurité dans les régions les plus vulnérables.

Au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies, la problématique hommes-femmes joue un rôle important dans l'amélioration du dispositif actuel de maintien de la paix et de la sécurité. À cet égard, l'initiative du Secrétaire général visant à renforcer le rôle des femmes dans le maintien de la paix mérite d'être saluée. La République du Biélorus adhère tout à fait à cette idée. Des experts militaires du Biélorus, parmi lesquels figurent des femmes, participent à la Force

intérimaire des Nations Unies au Liban et s'acquittent avec succès de leurs tâches.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel même si les progrès mesurés par les indicateurs de développement sont bien réels, les menaces sur la stabilité mondiale risquent de s'accroître. Face à ce genre de menace immédiate, l'ONU doit adopter une démarche individuelle pour régler des problèmes spécifiques, en tenant compte du caractère unique et des caractéristiques propres à chaque pays.

Il est grand temps que l'ONU accorde plus d'attention aux pays à revenu intermédiaire, qui ne sont pas toujours pris en compte dans les activités systémiques de l'Organisation et pour lesquels il n'existe aucun mécanisme d'assistance coordonnée. Nous parlons ici de plus d'une centaine de pays, dans lesquels vit la majorité de la population mondiale. Ils représentent le tiers du produit intérieur brut mondial, le quart des exportations et des importations mondiales. En outre, 73 % de l'ensemble de la population en situation de pauvreté vit dans les pays à revenu intermédiaire. Nous comptons sur le Secrétaire général pour élaborer et adopter une stratégie destinée à venir en aide aux pays à revenu intermédiaire, sur la base des objectifs de développement durable et d'instruments semblables à ceux utilisés pour d'autres catégories de pays en développement. Si nous ne prenons pas en compte les intérêts de cette catégorie de pays, nous ne parviendrons jamais à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous voudrions également aborder différents processus existants au sein de l'ONU concernant les échanges de routine entre les États et le Secrétaire général. Les États doivent disposer d'un cadre clair et ouvert afin de pouvoir s'acquitter avec succès de leurs tâches. Malheureusement, la lourdeur bureaucratique demeure la caractéristique du Secrétaire général. Celui-ci n'est tout simplement pas à l'écoute des États qui demandent une simplification des processus censés les servir. L'introduction unilatérale de nouvelles règles portant sur les aspects techniques du Secrétaire général complique souvent beaucoup au quotidien et dans la pratique le travail des États au Siège, les obligeant à se concentrer sur des questions d'ordre technique et logistique au détriment des questions de fond.

Le processus d'organisation d'événements pour les États au sein de l'ONU demeure fastidieux et, pour une raison que j'ignore, est à la charge des États. Le souhait du Secrétaire général de s'affranchir de ses fonctions administratives directes a contraint les États Membres à

se doter d'un mécanisme visant à améliorer les échanges entre le Secrétaire général et les Missions permanentes des États Membres. L'attention considérable accordée à ce problème au cours de la session précédente a mis en relief la nécessité urgente de régler au plus vite tous ces problèmes, dont le règlement dépend souvent de la volonté du Secrétaire général de répondre rapidement aux critiques et suggestions constructives formulées par les Missions.

Nous aimerions également débattre de la manière dont nous examinons les points à l'ordre du jour, en particulier le point 110, relatif au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Aujourd'hui, comme les années précédentes, seuls les États Membres participent à ce débat. Pour une raison que nous ignorons, le Secrétaire général présente son rapport au titre du point 8 de l'ordre du jour, qui est celui du débat général. Cela nous paraît tout à fait injustifié. De plus, le point 8 de l'ordre du jour possède son propre thème, qui est déterminé chaque année par le Président de l'Assemblée générale. Nous estimons que le Secrétaire général est tenu lui aussi de se conformer strictement à ce thème et de présenter son rapport dans le cadre du point de l'ordre du jour approprié. Certains diront qu'il s'agit de détails et que cette pratique a évolué avec le temps, mais c'est précisément ce genre de pratique, consistant à ne pas tenir compte de nos propres règles, qui peut conduire à l'indifférence, aux malentendus, voire à des conflits, que nous voulons tous éviter.

N'oublions pas que, d'abord et avant tout, c'est nous, les États, qui constituons les Nations Unies. L'ONU ne doit pas être considérée comme un organisme artificiel vivant en autarcie. Ce n'est que lorsque nous parviendrons à nous identifier totalement à l'ONU, à sentir qu'elle appartient à tous les États, sans exception, que nous commencerons à nous parler et à nous écouter, à nous mettre d'accord et à renoncer aux paroles creuses et aux accusations. Alors seulement nous pourrions laisser de côté nos critiques sur l'incapacité de l'ONU à répondre de manière adéquate aux défis et menaces, et rendre l'Organisation vraiment utile et essentielle à tous ceux qui en ont besoin.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) :
Je souhaite tout d'abord exprimer mes sincères condoléances aux victimes du massacre qui s'est produit le week-end dernier à Las Vegas. Nous adressons nos pensées et nos prières aux familles des victimes, et nous souhaitons aux rescapés un prompt rétablissement.

Je tiens, en premier lieu, à remercier le Secrétaire général de son premier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/72/1). Ce rapport reflète une vision claire, la volonté de renforcer le multilatéralisme, l'autorité et le rôle de l'ONU. L'Organisation est une institution à nulle autre pareille. À l'instar du Secrétaire général, nous pensons que les progrès, les défis et les opportunités caractérisent le monde dans lequel nous vivons. L'ONU joue un rôle tout à fait particulier en ayant pour responsabilité d'aider tous les États Membres et les organisations régionales à atteindre les objectifs mondiaux qu'ensemble nous avons identifiés et inscrits dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les accords historiques sur les changements climatiques et le développement durable.

Les trois défis que sont la pauvreté, le chômage et les inégalités ne sont pas propres à l'Afrique du Sud. Ils sont présents dans toutes les régions du monde et existent même entre les États. Nous devons nous montrer créatifs dans la recherche des moyens de bâtir un ordre mondial socioéconomique, plus équitable et plus juste, pour parvenir à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Comme l'a souligné le Président Zuma dans le débat général :

« La structure actuelle de l'économie mondiale continue d'approfondir le fossé entre le monde du Nord et le monde du Sud...Même parmi les pays développés, l'écart entre les riches et les pauvres reste large et suscite de graves préoccupations. » (A/72/PV.9, p. 16)

L'Afrique du Sud est résolue à travailler avec les Nations Unies pour veiller à ce que nos efforts placent le monde sur une trajectoire qui nous permette d'atteindre les objectifs de développement durable, de vaincre la pauvreté, de lutter contre la discrimination et de défendre l'égalité pour tous. « Ne laisser personne de côté » ne doit pas être une phrase répétée à l'envi et dénuée de tout sens, mais un appel à l'action. À cet égard, nous notons que la phase de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a connu une réduction des moyens de mise en œuvre fournis aux pays en développement et une diminution des contributions financières aux organismes multilatéraux compétents s'occupant des questions de développement et d'environnement. Il y a eu aussi une tentative concertée d'alléger le poids de l'aide au développement dans les engagements pris par les pays développés. L'Afrique du Sud compte sur l'autorité et les bons offices du Secrétaire

général pour mobiliser un appui financier adéquat, et le remercie pour sa volonté d'avoir constamment à l'esprit les objectifs de développement durable.

L'Afrique du Sud ne faillit pas à son engagement de veiller au respect, à la promotion, à la protection et à la réalisation de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'attachement de l'Afrique du Sud aux droits de l'homme et à la sauvegarde de la dignité humaine et de l'égalité est inébranlable. Le respect des droits de l'homme a été le trait saillant de l'histoire politique de l'Afrique du Sud. Le Secrétaire général note dans son rapport à propos des droits de l'homme :

« Ce sont des investissements dont les bénéfices s'inscrivent à la fois dans l'immédiat et dans le long terme, car ils permettent de renforcer la résilience, de remédier aux griefs, de réduire les inégalités et de promouvoir le développement durable. » (A/72/1, par. 92)

L'Afrique du Sud tient à souligner l'importance que revêt la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels à l'échelle mondiale. L'Afrique du Sud est résolue à aider l'Organisation à accomplir des progrès concrets et tangibles dans ce domaine, notamment en élaborant une convention sur le droit au développement qui viendrait s'ajouter aux différents instruments relatifs aux droits de l'homme. Tous les aspects des droits devraient être concernés, y compris le droit à l'autodétermination.

L'Afrique du Sud déplore le déni continu du droit à l'autodétermination des peuples de Palestine et du Sahara occidental, qui reste un sujet de grave préoccupation pour le peuple sud-africain. Ces problèmes revêtent de plus en plus de gravité, étant donné l'instabilité mondiale actuelle et la montée des conflits. Nous sommes confrontés à une multitude de nouvelles menaces qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Afrique du Sud a longtemps été un partisan convaincu d'une utilisation plus délibérée et ciblée des capacités de prévention des conflits des Nations Unies, notamment d'un engagement précoce avec les parties dans les différends susceptibles de déboucher sur des conflits violents. De plus, l'ONU ne doit pas perdre de vue son objectif une fois la stabilité revenue et doit continuer d'œuvrer à la recherche de solutions politiques durables. Nous sommes trop souvent témoins d'une reprise des conflits après la mise en œuvre des

processus de paix initiaux. Par conséquent, l'Afrique du Sud appuie pleinement l'ambition du Secrétaire général d'instaurer une « culture de la prévention » au sein de l'Organisation, notamment en identifiant les conflits et en s'attaquant à leurs causes profondes. Un tel processus nécessite une coordination entre les trois piliers de l'ONU : paix et sécurité, droits de l'homme et développement inclusif.

L'Afrique du Sud est convaincue que la paix et la stabilité dans le monde resteront hors de portée si nous n'étudions pas le lien entre la sécurité et le développement. Nous attendons avec intérêt l'étude phare conjointe de l'ONU et de la Banque mondiale sur la manière dont le développement et les processus politiques agissent sur la prévention de la violence. Nous appuyons une Organisation des Nations Unies souple et en mesure de parvenir à des résultats dans des situations difficiles. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la pérennisation de la paix et une approche globale du spectre de la paix. Une paix durable exige non seulement des changements dans les structures et les mentalités de l'Organisation, mais aussi un financement durable et prévisible de tous les mécanismes de l'Organisation dans tout le spectre de la paix.

Nous nous félicitons de la priorité accordée par le Secrétaire général aux partenariats avec les organisations régionales, en particulier au Cadre de partenariat renouvelé avec le système des Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration et le programme de développement de l'Afrique pour 2017-2027. Nous saluons l'appui sans faille apporté aux efforts de l'Union africaine pour régler les conflits sur notre continent en promouvant des solutions africaines aux problèmes africains. L'Afrique du Sud accueillera également favorablement les propositions de financement durable, prévisible et flexible pour les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, reposant sur une compréhension des avantages comparatifs des missions de l'Union africaine et de la valeur ajoutée pour l'ONU. Nous redoutons que des coupes arbitraires dans le budget consacré au maintien de la paix ne limitent la capacité de l'Organisation à répondre à la multitude de menaces à la paix et à la sécurité internationales et l'aptitude de nos troupes à s'acquitter de leur mandat.

Nous saluons l'attachement du Secrétaire général à un objectif universellement souhaité d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'Afrique du Sud se félicite que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ait

été signé par plus de 50 États Membres et appelle tous les États Membres à se joindre à la dynamique visant à interdire toutes les armes de destruction massive. Comme l'a déclaré le Président Zuma lors du débat général :

« Il n'est pas de mains sûres pour les armes de destruction massive. » (A/72/PV.9, p. 17)

L'Afrique du Sud estime que les Nations Unies doivent être efficaces, efficientes, transparentes, responsables et axées sur les personnes. À cet égard, nous nous sommes félicités du processus inclusif et consultatif mené personnellement par le Secrétaire général, tel que la création du Bureau de lutte contre le terrorisme au début de l'année. Une réforme significative du Secrétariat exige que tous les membres de l'Organisation soient parties prenantes. La parité des sexes et un plus grand équilibre géographique à tous les niveaux du Secrétariat sont des objectifs que nous aurions déjà dû atteindre après soixante-douze ans d'existence. Nous attendons avec intérêt de participer de manière constructive aux propositions des comités concernés. Cependant, la réforme de cette organisation restera incomplète aussi longtemps que des continents entiers seront exclus de son organe principal le plus puissant.

Pour terminer, l'Afrique du Sud partage l'avis du Secrétaire général, à savoir que

« Le multilatéralisme n'est pas une option. À l'échelon régional comme à l'échelon mondial, c'est le moyen le plus efficace de réaliser la paix, le développement durable inclusif et les droits de l'homme pour tous. » (A/72/1, par. 14)

Nous tenons à remercier le Secrétaire général et le Secrétariat pour les services qu'ils rendent à l'Organisation, et nous sommes impatients de travailler avec le Secrétaire général et tous les États Membres afin de bâtir une Organisation des Nations Unies plus forte, plus efficace et plus équitable pour tous les peuples du monde.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de saisir l'occasion qui m'est offerte pour adresser les profondes et sincères condoléances de ma délégation au peuple américain à la suite de l'effroyable tragédie qui s'est déroulée à Las Vegas.

Nous exprimons notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport de fond (A/72/1). Il est important

que ce rapport ne porte pas uniquement sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée, mais aussi sur les tâches auxquelles elle sera confrontée dans l'avenir. Nous partageons le principal message de ce document, à savoir que l'évolution de la situation internationale au cours de la période considérée est traversée de tendances contradictoires, en particulier la transition en cours vers un ordre mondial multipolaire s'est accompagnée d'un risque accru de conflits, de la menace grandissante du terrorisme, de l'approfondissement des clivages et de vagues puissantes de migration. Une situation semblable est observée dans le domaine du développement. Les progrès mesurés par les indicateurs de développement sont bien réels, mais les problèmes liés à la pauvreté et aux inégalités se posent avec plus d'acuité. Le fossé technologique persiste, les changements climatiques se poursuivent et le chômage des jeunes est en hausse.

L'Organisation mondiale a été par conséquent contrainte d'agir dans des conditions difficiles, de rester constamment attentive à l'évolution de la situation internationale, de suivre de près les changements fondamentaux et d'y répondre rapidement. Le Secrétariat et le Secrétaire général ont apporté un appui important aux États Membres à cet égard, et nous les remercions de leurs efforts.

Nous sommes conscients de la nécessité d'adapter l'ONU aux conditions changeantes et aux nouvelles réalités. Sa réforme est un processus continu. De nouvelles institutions et structures sont en cours de création, l'ordre du jour est plus dense et les activités de maintien de la paix revêtent de multiples formes. Toutefois, certaines évaluations des mesures prises dans ce sens et de certaines propositions visant à faire avancer le processus présenté dans le rapport demeurent assez floues. J'aimerais aborder les points suivants.

En ce qui concerne la question de la multipolarité, le rapport affirme que l'ONU est une plateforme optimale pour unir les efforts déployés par les États Membres et la société civile pour régler les problèmes urgents. Nous appuyons l'initiative visant à rendre les activités de l'Organisation plus transparentes. Nous devons néanmoins souligner que son travail est traditionnellement de nature intergouvernementale, et c'est aux États Membres que revient la prérogative de prendre des décisions.

Le maintien de la paix ne doit pas être abordé d'une manière trop générale ni interprété comme une sorte de concept ou de nouvelle orientation dans les activités des Nations Unies. Les États Membres n'ont jamais débattu,

encore moins convenu du plan d'action actuellement proposé visant à élargir l'ordre du jour relatif au maintien de la paix. Des résolutions analogues de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU en 2016 (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) proposent une définition unique du terme « pérennisation de la paix ». Ce terme est inextricablement lié à la mise en œuvre des efforts de consolidation de la paix et constitue une tâche et une responsabilité communes aux gouvernements et aux autres participants aux processus nationaux.

L'appui des Nations Unies aux activités de prévention des conflits ne peut être assuré que dans le strict respect de la Charte des Nations Unies, de la souveraineté des États et du rôle de chef de file du Conseil de sécurité. Les principes fondamentaux de l'aide internationale dans ce domaine sont énoncés dans la résolution 2171 (2014) du Conseil de sécurité. Dans le même temps, la responsabilité principale de la prévention des conflits et de l'atténuation des conséquences qui en découlent incombe aux États eux-mêmes.

Nous sommes convaincus que l'alerte rapide ne doit pas reposer sur la combinaison de certains indicateurs de conflit, qui offre la possibilité d'interprétations arbitraires ou générales. Il n'existe pas de solutions universelles ni automatiques à la prévention des conflits. Chaque situation requiert une démarche délicate et impartiale et la recherche patiente d'une solution unique. Il ne faut pas oublier que de nombreux conflits ont été engendrés par une ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'États, notamment des tentatives de renversement de régimes n'ayant pas la faveur de quelqu'un.

Certes, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement peuvent, dans une certaine mesure, être interdépendants. Il importe cependant de bien comprendre que le développement en soi ne peut garantir la paix et la sécurité, tout comme la paix et la sécurité ne peuvent garantir un développement durable. Bien qu'ils soient liés les uns aux autres, les organismes des Nations Unies doivent préserver leur identité et leur spécialisation fonctionnelle afin d'éviter le chevauchement des efforts et l'ingérence dans les domaines de responsabilité de chacun.

En ce qui concerne les questions économiques, nous rejetons l'idée selon laquelle les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité doivent servir de cadre pour aider les pays à atteindre les

objectifs de développement durable. Une interprétation unidimensionnelle du processus des changements climatiques comme cause des migrations de masse soulève aussi des interrogations et ne reflète pas les divergences existantes dans les positions des pays sur cette question.

Le rapport omet de mentionner le Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement, plateforme centrale de discussion sur le financement du développement et les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Par contre, il nous est demandé de nous concentrer sur le renforcement de la coopération pour le développement, un domaine qui n'a pas mandat de proposer des solutions dans le domaine du financement.

La délégation russe est traditionnellement attachée aux différentes thématiques liées à la justice et à la primauté du droit. Mais ces thématiques ne sont présentées dans le rapport que comme une partie intégrante des droits de l'homme. Par ailleurs, on fait valoir que l'absence de voies de justice peut pousser à la violence certaines composantes de la société. Cette approche nous semble unilatérale et incohérente. D'autres aspects de la primauté du droit, tels que la dimension internationale essentielle, ne sont pas du tout soulignés. Malheureusement, il en va de même pour le chapitre du rapport consacré aux drogues.

Nous ne sommes pas convaincus de l'utilité d'accorder dans ce rapport autant d'attention à la Cour pénale internationale, une instance qui ne fait pas partie du système des Nations Unies. Nous ne comprenons pas non plus pourquoi un mécanisme illégitime chargé d'enquêter sur les crimes en Syrie est présenté comme un fait sans précédent. L'Assemblée générale a mis en place ce mécanisme en violation de la Charte des Nations Unies et a ainsi outrepassé ses pouvoirs. Nous appelons à nouveau le Secrétaire général et les États Membres à cesser tout type d'appui à ce mécanisme.

Une fois de plus, nous exprimons notre appui de principe au souhait du Secrétaire général d'améliorer l'ONU. Cependant, étant donné le caractère délicat de tout changement dans ce sens, nous sommes convaincus de la nécessité de disposer de plans de réforme clairs et rationnels, qui doivent être élaborés en stricte coordination avec l'ensemble des États Membres. De cette façon, l'appel au renforcement du multilatéralisme sur l'échiquier politique international et à l'accroissement de la crédibilité de l'Organisation pourra se concrétiser.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) :
Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/72/1) constitue, à bien des égards, un point d'inflexion. La description qui y est faite de l'environnement international et de l'ONU elle-même tranche nettement avec celle de l'année dernière.

L'euphorie suscitée par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques paraît s'être considérablement dissipée, même si de nombreux États déploient d'importants efforts pour atteindre les objectifs fixés. L'amertume liée aux incidences inégales de la mondialisation sur les économies nationales et entre elles, les craintes générées par les flux massifs de population fuyant la violence extrême des conflits armés sur leur continent et la dévastation généralisée engendrée par la furie de la nature, qui interpelle sur l'urgence d'une action climatique, sont dépeints avec une précision saisissante. Les menaces d'escalade nucléaire, les conflits armés et les flux massifs de réfugiés, les attentats terroristes sans cesse croissants, la pauvreté endémique et le sous-développement, l'accentuation de la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, l'accélération du changement technologique, tous ces phénomènes n'ont fait qu'accroître la nécessité d'un multilatéralisme beaucoup plus présent et plus efficace.

Pourtant, l'esprit du partenariat mondial semble avoir disparu. Bien que nous ayons créé une communauté mutuellement dépendante, nous sommes toujours à la recherche d'une communauté fondée sur la confiance mutuelle et le respect. Le multilatéralisme lui-même semble être en recul. Le monde est incontestablement en pleine mutation.

Dans son premier rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général António Guterres résume de manière succincte quelques-uns des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Il souligne de nombreuses faiblesses du système des Nations Unies et plaide en faveur d'une réforme.

Au cours des dernières semaines, le Secrétaire Général a avancé plusieurs propositions de réforme du système des Nations Unies. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre en place cette réforme. Nous saluons l'initiative visant à créer un Bureau de lutte contre le terrorisme et à appuyer les initiatives de l'ONU en la matière. Nous nous félicitons des efforts visant à parvenir à une meilleure parité des sexes dans les nominations aux postes de haute direction.

Les initiatives tendant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles sont novatrices. Les efforts déployés pour lutter contre l'éparpillement dans l'organisation du travail au sein de l'ONU amélioreront la qualité des services. Établir une meilleure concordance entre responsabilité et délégation de pouvoir aux gestionnaires sur le terrain, tout en opérant de nouveaux choix organisationnels pour renforcer le principe de responsabilité, sont des propositions que nous attendons depuis longtemps. Nous saluons l'esprit qui sous-tend ces objectifs et la volonté du Secrétaire général de changer les processus. Nous reviendrons sur ces questions spécifiques lorsqu'elles seront plus amplement détaillées. D'un point de vue politique, nous devons vérifier si les propositions de réforme sont à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés.

L'histoire de l'humanité est aussi, en partie, celle de l'adaptation aux nouvelles technologies. Aujourd'hui, l'écart entre ce que permettent les progrès technologiques et ce que le système de coopération multilatérale actuel est en mesure d'accomplir se creuse dans de nombreux domaines. Le progrès technique, que nous pensions capable de résoudre toutes nos difficultés, accentue notre sentiment d'insécurité. La réforme envisagée permettra-t-elle de répondre à cette dichotomie? Pouvons-nous dire, en toute honnêteté, que les réformes que nous envisageons nous permettront de relever les défis posés par le rythme effréné des progrès technologiques dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la biologie synthétique, de la géo-ingénierie, des systèmes énergétiques dirigés et de la fabrication d'additifs? Pouvons-nous dire que nous nous préparons, dans le cadre des efforts actuels de réforme, à traiter des questions de patrimoine ou d'espace communs qu'aucun État ne contrôle mais dont tous les États dépendent pour leur sécurité et leur prospérité? Alors que notre patrimoine commun – les océans et l'espace extra-atmosphérique – sont encombrés et contestés, les réformes envisagées permettront-elles de relever les défis qui en résulteront? Ainsi, sommes-nous en mesure d'évaluer les craintes que « Nous, les peuples » éprouvons face aux plus de 22 000 objets fabriqués par l'homme tournant en orbite autour de la Terre? L'espace cybernétique n'est qu'un exemple parmi d'autres de ces zones frontalières où nous restons à l'écart sur le plan multilatéral.

Mme Nusseibeh (Émirats arabe unis), Vice-Présidente, assume la présidence.

Prenant la parole sur un ton très évocateur à l'ouverture de la semaine de haut niveau, le Secrétaire général a déclaré qu'au lieu d'être en paix, notre monde est ébranlé par les divisions. Les piliers vieillissants d'un ordre grinçant et chancelant issu de la Seconde Guerre mondiale ne sauraient être améliorés par des réformes mineures et marginales. Si nous ne voulons pas rester à jamais prisonniers d'un destin historique et si nous devons vivre au rythme rapide des menaces auxquelles nous sommes confrontés, nous devons aller au-delà des changements ponctuels. Faute de quoi, nous serons condamnés à une gouvernance mondiale elle aussi ébranlée par les divisions.

Si nous attendons que des crises dramatiques nous obligent à nous attaquer à ces problèmes, nous le ferons au prix d'une aggravation de la crise ou d'un affaiblissement du rôle et de l'efficacité de l'ONU en particulier, ainsi que de la légitimité et de l'efficacité du multilatéralisme en général. Si nous choisissons d'aborder ces problèmes de manière collective, dans le cadre de la recherche active de la paix, de la justice et de l'ordre, nous franchirons une étape nécessaire pour rebâtir un système qui semble de plus en plus ébranlé par les divisions.

L'Inde, pour sa part, est prête à coopérer avec le Secrétaire général et les membres afin de tracer la voie menant à une paix et une prospérité plus durables pour tous.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/72/1). Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la situation internationale est traversée de tendances contradictoires. Les bénéfices des progrès importants que nous avons enregistrés dans la lutte contre l'extrême pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la maladie sont inégalement répartis. Les inégalités, l'exclusion et le manque de débouchés continuent de briser les espoirs et les aspirations de millions de personnes, en particulier des femmes et des filles.

À mesure que les progrès en matière de communication et de commerce renforcent l'interconnectivité et l'interdépendance du monde, un mécontentement s'exprime avec force, jetant le doute sur les fondements mêmes de l'ordre international économique libéral. Parallèlement, les changements climatiques ont déclenché la furie de la nature d'une façon imprévisible et sans précédent.

La violence et les conflits internes continuent de compromettre les perspectives de paix et de stabilité dans de nombreuses parties du monde. Les conflits prolongés ont également engendré des crises humanitaires sans précédent, voire des situations d'urgence. Déjà contraintes à fuir les ravages de la guerre, des millions de personnes, y compris des enfants, doivent livrer de nouvelles batailles pour survivre à la famine et à la maladie. Pendant ce temps, le terrorisme, qui a muté en de nouvelles formes plus dangereuses, doit encore être vaincu.

À une époque où la coopération internationale est primordiale pour relever les nombreux défis interdépendants et se renforçant mutuellement, le monde est de plus en plus divisé et polarisé. Comme le Secrétaire général nous y invite dans son rapport, nous devons raviver la foi dans le multilatéralisme pour nous attaquer aux problèmes contemporains les plus graves. L'ONU reste indispensable pour rétablir l'ordre et garantir la paix, la stabilité et la prospérité mondiales.

De même que le monde a évolué au cours des soixante-dix dernières années, l'ONU Unies doit elle aussi évoluer pour relever ces défis avec efficacité. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de l'ONU pour fournir les paramètres, les processus et les plateformes de la coopération mondiale qui sont essentiels pour relever les nombreux enjeux sur le plan de la paix, de la sécurité et du développement. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général António Guterres pour revitaliser les capacités des Nations Unies en matière de paix et de sécurité, de développement et de gestion.

De la même façon, le Conseil de sécurité ne peut rester à l'écart de ce processus de changement. Une réforme globale du Conseil de sécurité s'avère par conséquent essentielle. Comme le Premier ministre pakistanais l'a déclaré devant l'Assemblée le mois dernier, nous devons faire

« du Conseil de sécurité un organe plus représentatif, démocratique et responsable, plutôt qu'un club élargi de puissants et de privilégiés ». (A/72/PV.14, p. 9)

L'accent mis par le Secrétaire général sur la prévention est à la fois pertinent et opportun. Une diplomatie renforcée est la meilleure réponse qui soit à toute menace à la paix. Au fil des ans, le maintien de la paix a constitué une des tâches principales des

Nations Unies en matière de prévention des conflits, de médiation et de pérennisation de la paix.

Le Pakistan, qui figure parmi les plus gros fournisseurs de contingents au monde, est fier d'avoir contribué à redonner espoir à des millions d'êtres humains en proie à des conflits et des guerres à travers le monde. Au cours de cette seule année, cinq casques bleus pakistanais ont fait le sacrifice de leur vie pour la paix et la sécurité internationales. Nos soldats de la paix ont toujours fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une conduite exemplaire. Le Pakistan compte également parmi les premiers pays à avoir signé le Pacte volontaire des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels.

Le respect des droits de l'homme est au cœur de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la prévention et du maintien de la paix. L'édifice de la paix ne peut être construit que sur la base de la justice. Pourtant, ces idéaux universels sont bafoués, devant les yeux de la communauté internationale, en Palestine, dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, et ailleurs.

La poursuite de l'occupation indienne du Jammu-et-Cachemire est une parodie de justice, de droit et de moralité. Ce différend figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis près de 70 ans. Mais les habitants du Jammu-et-Cachemire occupés par l'Inde attendent toujours l'application de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, qui leur ont promis l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Le peuple cachemirien – hommes, femmes, enfants – mène une lutte héroïque et populaire contre l'occupation. L'Inde a employé la force brutale et aveugle pour réprimer ce mouvement de liberté autochtone. Des centaines de Cachemiriens innocents et non armés ont été tués lors de la récente vague de protestations, de nombreux autres ont subi des tirs de plomb qui les ont rendus aveugles et les ont mutilés, au cours de ce qui a été largement et à juste titre décrit comme le premier cas de cécité massive de l'histoire de l'humanité.

Les atrocités indiennes commises au Jammu-et-Cachemire sont bien documentées par les organisations internationales des droits de l'homme. L'Inde ne les nie pas. Elle les justifie. Elle n'exprime pas de remords pour les actes commis par les responsables de ces crimes de guerre. Elle leur rend les honneurs nationaux. Pour dissimuler ses crimes contre le peuple cachemirien et détourner l'attention du monde, l'Inde

a recours à la violation quotidienne du cessez-le-feu le long de la Ligne de contrôle au Cachemire. Elle prétend, à tort, avoir procédé à une frappe chirurgicale sur la Ligne de contrôle. Cette affirmation, et les menaces répétées de l'Inde de mener ces frappes sur la Ligne de contrôle constituent des violations flagrantes de l'injonction énoncée dans la Charte des Nations Unies de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Cela donne à mon pays une raison suffisante d'y répondre par l'exercice de son droit de légitime défense. En faisant des déclarations erronées et en lançant des menaces flagrantes, les dirigeants indiens cherchent-ils à provoquer un conflit avec le Pakistan? Je peux simplement leur dire : ne sous-estimez pas la détermination et la capacité du Pakistan à se défendre. Toute agression ou intervention se heurtera à une riposte adéquate et efficace de nos forces armées et du peuple pakistanais.

Les Nations Unies ne doivent pas non plus passer sous silence les menaces ouvertes de l'Inde à un recours à la force. La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes pour convaincre l'Inde de cesser ses provocations à l'encontre du Pakistan. Les nations du monde représentées ici ne peuvent pas tolérer que l'Inde continue de commettre des crimes contre l'humanité au Cachemire sous le prétexte fallacieux de la lutte contre le terrorisme. Le seul terrorisme au Cachemire est le terrorisme d'État de l'Inde. Les actes de brutalité à l'encontre des peuples sous occupation étrangère sont, de fait, considérés comme la forme la plus grave de terrorisme par le Mouvement des pays non alignés, lequel comprend près des deux tiers des membres de l'Assemblée générale.

Le Pakistan est en première ligne dans la lutte contre le terrorisme. Nos campagnes militaires, auxquelles ont participé plus de 200 000 soldats, ont écrasé et éliminé des groupes terroristes dans nos régions frontalières et nos villes. Nous avons payé un lourd tribut : 27 000 civils et soldats ont été tués, beaucoup d'autres ont été blessés. Mais nous continuerons ce combat jusqu'à ce que tous les terroristes soient éliminés.

Le terrorisme est maintenant un phénomène mondial qui doit être traité de manière globale et sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État. La menace mondiale du terrorisme ne peut toutefois être vaincue à moins de s'attaquer à ses causes sous-jacentes. La pauvreté et l'ignorance font partie du problème. Il en va de même pour l'exclusion sociale et politique, l'intervention étrangère et le déni de la justice

économique et politique. Les idéologies extrémistes doivent également être contestées et contrées.

Je citerai, pour terminer, cette phrase célèbre de Dag Hammarskjöld, « l'ONU n'a pas été créée pour conduire l'humanité au paradis mais pour la sauver de l'enfer ». Face aux défis profonds et inquiétants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, l'ONU reste notre meilleur espoir de sauver nos générations futures du fléau de la guerre. L'attachement du Pakistan à notre « parlement des hommes » est ferme et constant, et nous allons œuvrer ensemble à un avenir meilleur pour l'humanité tout entière.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/72/1) présente une somme de résultats contrastés. Il rappelle les progrès importants réalisés dans plusieurs domaines et dans différentes régions. Nous saluons le fait que des millions d'êtres humains sont sortis de la pauvreté, que davantage d'enfants accèdent à des niveaux plus élevés d'éducation et que davantage de femmes entrent en politique. Malheureusement, ces signes encourageants se heurtent à une réalité inquiétante qui risque de compromettre nos acquis.

Plus préoccupant encore, le rapport souligne des tendances déstabilisantes dues à une augmentation du nombre d'attaques terroristes, une aggravation des inégalités et de la marginalisation et à un accroissement des crises humanitaires. Il dresse la liste des différents défis qui se posent à nous tous, en tant que communauté internationale, et qui menacent notre engagement de ne laisser personne de côté. Nous partageons donc l'avis du Secrétaire général selon lequel l'Organisation doit être plus productive, active, dynamique et souple dans sa réponse à nombre de ces questions.

Ma délégation se félicite tout particulièrement qu'il soit pris acte dans le rapport des difficultés particulières que connaissent les pays à revenu intermédiaire. La reconnaissance du fait qu'un grand nombre de personnes aux prises avec la pauvreté vivent dans des pays à revenu intermédiaire renforce notre position de longue date selon laquelle le revenu en pourcentage du produit intérieur brut par habitant en reflète pas pleinement l'état de développement des pays à revenu intermédiaire. Le sentiment d'exclusion, dont parle le Secrétaire général, est réel et menace les perspectives d'une vie productive et décente pour les citoyens.

Le Secrétaire général souligne de façon tout à fait opportune et pertinente que le plaidoyer des Nations Unies en faveur du désarmement est plus fondamental que jamais. L'action multilatérale sur tous les fronts du désarmement et de la non-prolifération reste au cœur de notre entreprise commune. C'est ce que démontre de façon éloquente cette réalité édifiante, soulignée par le Secrétaire général, à savoir que les armes classiques sont les principaux instruments de mort et de destruction. Le chapitre consacré dans le rapport à l'impact de la criminalité sur le développement est particulièrement instructif.

En tant que pays en proie à un taux de criminalité et de violence élevé, nous saluons les efforts déployés par l'ONU pour appuyer les programmes nationaux et régionaux visant à endiguer ce fléau. Étant donné le lien étroit entre le crime, la violence et la drogue, nous accordons une grande importance à la poursuite des travaux de l'ONU dans ce domaine.

Nous saluons l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et partageons les préoccupations concernant les défis supplémentaires de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle et de l'utilisation potentiellement dangereuse de l'espace, que le Secrétaire général souligne également dans son rapport.

Comme on a pu le constater tout au long de l'année, et notamment après le récent passage des ouragans Harvey, Irma et Maria, les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques représentent des défis réels et sérieux pour chacun d'entre nous. L'impact dévastateur des catastrophes naturelles sur la vie humaine et la propriété est indéniable. L'engagement exprimé avec force par le Secrétaire général de relever ces défis est donc le bienvenu. Il en va de même pour les travaux menés par les États Membres en vue d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'exploitation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.

Nous nous félicitons de l'attention accordée par le Secrétaire général à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants. Nous approuvons la position qu'il a prise selon laquelle l'ONU doit poursuivre ses efforts à cette fin. De la même manière, nous soutenons l'accent mis sur la promotion et la protection des droits de l'homme, qui font partie intégrante des efforts visant à prévenir les

conflits et à maintenir la paix. Nous insistons sur le fait que ces efforts doivent prendre en compte tous les droits économiques, sociaux et culturels, étant entendu que la paix constitue un impératif des droits de l'homme.

L'étude phare conjointe ONU-Banque mondiale sur la manière dont le développement et les processus politiques interagissent pour prévenir la violence devrait fournir des indications utiles sur certains aspects de cette dynamique. Le financement restera sans aucun doute essentiel. L'autonomisation des groupes vulnérables demeurera un aspect essentiel du travail de l'ONU. Ma délégation se félicite que ce point ait été souligné dans le rapport et appuie cette démarche.

Nous avons pris note avec intérêt de la mention faite par le Secrétaire général du rôle important que jouent les partenariats dans l'avancement des travaux de l'Organisation. Cependant, nous aurions souhaité une référence spécifique à la Communauté des Caraïbes à cet égard, la sous-région s'étant engagée à renforcer sa coopération avec l'ONU.

Dans le cas précis d'Haïti, nous nous félicitons des efforts déployés pour répondre à l'épidémie de choléra dans ce pays et saluons la reconnaissance du rôle que l'ONU doit jouer dans le règlement définitif de cette crise. Nous demandons instamment à tous les États Membres qui sont en mesure de le faire de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies, créé pour venir en aide aux Haïtiens touchés par l'épidémie.

Je terminerai en réaffirmant l'attachement de ma délégation à l'Organisation et notre vision commune d'une Organisation des Nations Unies à l'écoute des besoins de ses Membres.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais aborder brièvement quelques-unes des questions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/72/1). Alors que le monde est témoin d'une pléthore de défis complexes et interdépendants, nous partageons l'évaluation du Secrétaire général au paragraphe 4 de son rapport, à savoir qu'

« [a]ujourd'hui plus que jamais, face à une conjonction de problèmes divers, le multilatéralisme est nécessaire pour trouver des solutions efficaces. » Nous partageons également la préoccupation exprimée au paragraphe 140 du rapport, selon laquelle

« le multilatéralisme est remis en question au moment même où nous avons le plus besoin d'une action mondiale cohérente face à des événements tous liés les uns aux autres. »

S'agissant d'un cas très précis, nous tenons à rappeler que l'accord nucléaire iranien, témoignage de la valeur de la diplomatie, doit être préservé de toute tentative visant à le modifier. Cela risque en effet de porter atteinte non seulement à l'accord, mais aussi à la diplomatie et au multilatéralisme en général. Par conséquent, nous renouvelons notre appel au Secrétariat afin qu'il adopte une démarche plus constructive lors de l'établissement de rapports.

En ce qui concerne la préservation de la paix et de la sécurité internationales, il est indiqué à juste titre dans le rapport que l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un premier pas vers l'objectif universellement recherché d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cet accord symbolise une protestation collective face à près de 50 ans de violation des obligations en matière de désarmement nucléaire par les États dotés d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le rapport aurait dû également prendre en compte l'évolution inquiétante de la nouvelle course aux armes nucléaires et d'une nouvelle course à la modernisation des armes nucléaires existantes, ainsi que l'appel international lancé avec force pour qu'il soit mis fin immédiatement à ces courses aux armements.

Sur la question des opérations de maintien de la paix, l'Iran estime que ces opérations figurent parmi les outils les plus puissants et efficaces à la fois pour maintenir la paix et la sécurité mondiales et pour contenir les conflits. Cependant, comme le recommande le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95), l'Iran estime que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne doivent pas s'engager dans des opérations militaires de lutte contre le terrorisme. Ces opérations doivent être entreprises par les gouvernements concernés.

Le Bureau de lutte contre le terrorisme chargé de diriger les activités antiterroristes dans l'ensemble du système des Nations Unies va permettre d'améliorer les capacités des Nations Unies, de renforcer la cohérence et la coordination et le développement durable et de parfaire la communication interne et externe. Il permettra aussi d'accroître l'aptitude de l'ONU à s'attaquer aux racines mêmes du terrorisme et de l'extrémisme violent. Il est impératif d'allouer au Bureau des ressources financières suffisantes provenant du budget ordinaire

de l'ONU. Nous notons avec préoccupation que dans la nouvelle structure, la plupart des postes seront financés grâce à des fonds volontaires. En outre, il conviendrait de consacrer un financement suffisant et durable provenant du budget ordinaire au renforcement des capacités afin de répondre, à leur demande, aux besoins des États Membres, et ce de manière impartiale, équilibrée et durable.

S'agissant du processus de consultation en cours sur la réforme de système des Nations Unies pour le développement, il est essentiel de ne pas perdre de vue l'importance de l'harmonisation et de l'adaptabilité des entités des Nations Unies qui œuvrent pour le développement aux politiques, priorités et besoins des pays en développement, en privilégiant l'appropriation nationale et le rôle moteur du pays.

Dans ce contexte, il convient de rappeler la portée et le mandat des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies énoncés dans la résolution 71/243. Notre région est confrontée aujourd'hui à de nombreux défis sur les plans humain, environnemental et social. La réalisation de la paix et du développement durable est devenue la priorité de la région du Moyen-Orient. Ainsi, la réforme de l'ONU doit permettre aux pays de notre région de pourvoir à leurs besoins spécifiques et faire face à leurs difficultés. Il importe également que l'Organisation retrouve son rôle prépondérant dans le modelage de l'opinion publique mondiale, plutôt que de subir l'influence négative des médias ou de s'aligner sur la politique des pays donateurs.

Enfin, ma délégation prend note des efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer la gestion de l'Organisation. Je tiens à souligner que toute initiative de réforme doit renforcer la capacité des États membres à exercer leur rôle de supervision et de contrôle, et préserver le caractère intergouvernemental, multilatéral et international de l'Organisation. Nous allons étudier attentivement les propositions de réforme du Secrétaire général et participer activement aux consultations sur cette question. Le monde d'aujourd'hui est exposé à des risques plus grands que par le passé, mais des possibilités plus grandes s'offrent à nous. Unissons nos forces pour faire face aux risques, tout en saisissant les nouvelles occasions qui se présentent de jouir d'un avenir meilleur et plus prometteur.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : En premier lieu, nous adressons nos sincères condoléances aux États-Unis à la suite du massacre de personnes

innocentes qui s'est produit le week-end dernier, et nous souhaitons aux rescapés un prompt rétablissement.

Nous remercions le Secrétaire général Guterres pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/72/1), qui montre que l'ONU est la seule plateforme multilatérale mondiale capable de faire face aux problèmes, menaces et défis mondiaux. Nous le félicitons vivement pour son courage et sa volonté d'améliorer le travail de l'Organisation et de la faire entrer dans le XXI^e siècle. Sa vision prospective et pragmatique et sa détermination permettront à la communauté internationale de se rassembler afin de l'appuyer dans sa volonté de lutter contre les risques qui pèsent sur le monde et de promouvoir le Programme 2030 et le programme de pérennisation de la paix – les deux principales initiatives des Nations Unies.

Le Kazakhstan appuie pleinement le plan de réforme audacieux et tant attendu du système des Nations Unies, qui aborde des questions aussi diverses que la gestion, la parité des sexes et les ressources humaines, l'objectif étant de renforcer la coordination du système de développement des Nations Unies. Nous allons œuvrer activement, avec d'autres pays, à renforcer le principe de responsabilité, accroître la transparence et mettre nos ressources en commun pour rendre l'ONU plus économe et efficace.

La démarche du Secrétaire général Guterres et l'accent mis sur la prévention, en utilisant l'outil de la diplomatie préventive, constituent également l'un des principes fondamentaux de la politique étrangère de mon pays. Peu après l'indépendance, le Président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev a lancé, en 1992, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (ICCA), un forum intergouvernemental pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Asie et au-delà. Nous travaillerons à une plus grande synergie entre l'ONU et l'ICCA.

Notre pays représentant l'Asie centrale au Conseil de sécurité pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, nous appuierons les efforts déployés par l'ONU et le Secrétaire général pour promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région. Pour ce faire, nous mettrons pleinement en œuvre le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui célèbre cette année son dixième anniversaire.

Le respect du droit international constitue la pierre angulaire de la paix et de la sécurité aux

niveaux national, régional et mondial. Ainsi, le respect des principes de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale des États empêchera l'humanité de répéter les erreurs tragiques du passé. Nous soulignons donc la nécessité absolue de réaffirmer les principes du droit international.

Nous saluons les initiatives du Secrétaire général Guterres visant à réformer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à restructurer ses mécanismes au Siège et sur le terrain afin de renforcer les moyens de l'ONU en matière de prévention et de lutte contre les conflits asymétriques. Nous reconnaissons que des mandats clairs, assortis d'objectifs réalisables, et le recours à des forces régionales contribueront à plus de pertinence, d'efficacité et de responsabilité. L'engagement de nouveaux pays fournisseurs de contingents réduirait les disparités de déploiement pour les réponses rapides à des situations d'urgence. Nous appuyons la notion de pérennisation de la paix prônée par le Secrétaire général, en utilisant tous les instruments à disposition de manière intégrée et parallèle. Le Kazakhstan est déterminé à appuyer l'ONU dans cette tâche en élargissant sa contribution aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Secrétaire général souligne la nécessité de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. En juin dernier, les ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale ont ainsi eu l'occasion de travailler avec le Secrétaire général à Achgabat, où il a participé au Dialogue de haut niveau sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Le Kazakhstan travaillera en étroite collaboration avec le nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme pour combattre le terrorisme international dans le cadre d'une démarche globale à long terme. Nous proposons donc l'adoption d'un code de conduite pour parvenir à libérer le monde du terrorisme, permettant ainsi de renforcer la coopération régionale et mondiale, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Kazakhstan participe activement à la lutte contre la menace nucléaire, l'une des tâches les plus urgentes de notre temps. L'année en cours a été marquée par des événements importants, tels que l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui, nous l'espérons, entraînera l'interdiction totale des armes nucléaires. Le Kazakhstan a participé activement à ce processus et signera le Traité après l'achèvement de ses procédures internes. Nous avons

également inauguré la banque nucléaire d'uranium faiblement enrichi de l'Agence internationale de l'énergie atomique destinée à faciliter l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le renforcement du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Le Kazakhstan partage l'avis du Secrétaire général selon lequel l'Organisation se heurte aujourd'hui aux nouveaux défis de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle et des usages potentiellement nuisibles de l'espace. La communauté internationale doit prendre des mesures appropriées et coordonnées pour relever ces nouveaux défis.

Le Kazakhstan est profondément attaché aux 17 objectifs de développement durable, à la promotion de la justice et de l'égalité pour tous et à la lutte contre les changements climatiques. Malgré ses abondantes ressources énergétiques classiques, mon pays est profondément attaché à une économie verte diversifiée reposant sur des sources d'énergie alternatives. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi « Énergie du futur » comme thème de l'exposition internationale Astana Expo 2017, qui s'est tenue du 10 juin au 10 septembre. Quelque 122 pays et 18 organisations internationales, dont le système des Nations Unies, ont présenté leurs meilleures solutions pour développer des sources d'énergie renouvelables et lutter contre les changements climatiques.

Notre engagement envers les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme 2030 est reflété dans notre législation et les programmes nationaux stratégiques adoptés par notre gouvernement, ainsi que dans notre partenariat ouvert à tous, en particulier aux pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits pays insulaires en développement. Mon pays s'attachera donc à permettre à tous les pays en situation particulière d'atteindre leurs objectifs. Notre démarche pour résoudre les problèmes est triple : le renforcement du lien entre la sécurité et le développement; une approche plus régionale plutôt qu'une approche axée exclusivement sur le pays; et une stratégie de développement bien coordonnée par le système des Nations Unies, appelée aussi « Unité d'action des Nations Unies », avec la pleine participation des femmes et des jeunes, à représentation égale. Quels que soient les défis, avec le Secrétaire général, l'ONU, les États Membres et d'autres, nous bâtirons un avenir meilleur pour les peuples et la planète.

M^{me} Hailu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer mes quelques observations en félicitant le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/72/1). Il s'agit en effet d'un rapport exhaustif portant sur tous les aspects de l'activité de l'Organisation. Il est rédigé de manière concise et s'avère par conséquent très utile pour un échange de vues entre les États Membres à un moment où le rôle de l'ONU est plus déterminant que jamais.

Nous souscrivons à la teneur générale de ce rapport. Bien que le monde ait enregistré des progrès tangibles en matière d'élimination de la pauvreté, de renforcement des systèmes de santé et d'éducation, et d'égalité des sexes, le contexte mondial actuel menace à nouveau les résultats du combat que nous avons mené collectivement, comme le souligne à juste titre le rapport. La pauvreté, les inégalités, la fragilité économique, le chômage, les conflits, les effets négatifs des changements climatiques, les faiblesses de la gouvernance et les migrations illégales comptent parmi les défis qui menacent notre programme, qui vise à parvenir à un monde à l'abri du besoin et de la peur. Ainsi, deux ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui a suscité beaucoup d'optimisme, l'on ne saurait nier que cet optimisme s'est dissipé. Nous n'avons d'autre choix que de le raviver. Pour ce faire, il est indispensable de répondre par des solutions efficaces et durables aux multiples défis auxquels nous sommes tous confrontés, tout en tirant pleinement parti des avantages de la mondialisation pour tous. C'est ainsi que nous pourrions concrétiser notre projet de ne laisser personne de côté.

Les défis multiformes et transnationaux exigent des actions transfrontalières, car aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut résoudre à lui seul les problèmes mondiaux. Nous disposons de cadres de développement intégrés et porteurs de transformation, mais il nous faut une détermination politique et une volonté d'agir de façon collective en renouvelant notre foi en un multilatéralisme plus efficace et en un partenariat et une solidarité revitalisés à l'échelle mondiale. À cet égard, les engagements contractés au titre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques doivent se traduire par des initiatives destinées à venir à bout de toutes les formes de pauvreté, à mobiliser des ressources financières et technologiques suffisantes et à lutter contre les effets négatifs des changements climatiques.

En outre, l'ONU doit se montrer à la hauteur de sa tâche en aidant les pays en développement, en particulier les pays les plus vulnérables, à mettre en œuvre les objectifs de développement durable conformément à leurs priorités nationales. À cet égard, nous soutenons le programme de réforme du Secrétaire général. Sans sous-estimer les défis propres à chaque pays, une attention particulière mérite d'être accordée aux pays les plus vulnérables, notamment aux pays les moins avancés en particulier. Par conséquent, une priorité absolue doit être accordée aux pays en situation particulière pour la mise en œuvre des cadres de développement mondiaux et des réformes de l'ONU. À ce propos, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les efforts de paix et de développement des Nations Unies en Afrique.

La réalisation d'un développement inclusif et durable et la mise en place d'un système démocratique et participatif figurent parmi les principaux objectifs politiques du Gouvernement éthiopien. En mettant en œuvre des stratégies de développement intégrées, grâce à une approche fédérale participative et décentralisée, l'Éthiopie a pu atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, nous avons continué à enregistrer des résultats encourageants dans l'exécution de notre plan de développement national actuel, le Plan de croissance et de transformation 2015-2020, qui intègre les objectifs de développement durable. Dans la mise en œuvre de notre plan, parallèlement à la réduction de la pauvreté appuyée par une croissance économique rapide et inclusive, nous accordons une attention particulière à la transformation structurelle de notre économie et à la construction d'une économie verte et résistante aux aléas climatiques.

Nous avons fait des progrès en ce qui concerne la priorité accordée à l'être humain en réduisant la pauvreté, en améliorant le bien-être de notre population et en renforçant la résilience et la capacité de production de notre économie. Cependant, la pauvreté, le chômage, les déficits de gouvernance, le manque de financement du développement et les incidences négatives des changements climatiques font partie des défis auxquels nous continuons de faire face. En tirant les leçons de nos succès et de nos échecs, nous allons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, conformément à nos spécificités nationales. Peu importe ce que nous aurions pu réaliser, nous sommes pleinement conscients que sans une coopération internationale renouvelée, il est peu probable que nous soyons en mesure de triompher

pleinement de la pauvreté. C'est pourquoi nous croyons au multilatéralisme, et il est de l'intérêt de notre pays de promouvoir cet objectif. Nous pensons que cela s'applique à tous les pays.

Je terminerai en réaffirmant que le système des Nations Unies en général, y compris l'Assemblée générale, joue un rôle important dans la promotion de la mise en œuvre intégrale et dans les délais du Programme 2030. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, c'est par une démarche cohérente et coordonnée prenant pleinement en compte les trois piliers du développement que nous pourrions réaliser une paix et une prospérité centrées sur l'individu, pour le bien de tous.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/72/1). Je voudrais faire quelques brèves observations concernant certaines questions abordées dans ce rapport.

Premièrement, nous nous félicitons que le rapport dresse la liste des défis que doit relever l'ONU, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les changements climatiques, l'égalité, la transparence, la réforme de l'ONU, le multilatéralisme et la culture d'une prévention précoce. Nous tenons également à réaffirmer le rôle des États Membres dans chacun des domaines que je viens d'évoquer, sachant que l'ONU est une organisation intergouvernementale et que les États Membres sont les décideurs au sein de cette instance. Ma délégation se félicite qu'il soit fait mention dans le rapport de la création du Bureau de lutte contre le terrorisme, car cela va permettre de renforcer les initiatives de plaidoyer et de mobiliser les efforts et les ressources nécessaires pour élargir la portée des mesures visant à améliorer les initiatives destinées à prévenir les conflits et à s'attaquer aux racines mêmes qui ont conduit au recrutement de terroristes. Nous avons déjà exprimé des réserves sur le fait que le Bureau soit financé par un pays qui est connu pour financer le terrorisme, alors que le Bureau devrait recevoir des fonds provenant du budget ordinaire des Nations Unies. L'expérience de mon pays dans la lutte contre les groupes terroristes armés, appuyés et financés par certains pays, est bien connue de tous et aurait dû faire l'objet d'une mention particulière dans le rapport du Secrétaire général. Mais ça n'est malheureusement pas le cas.

Deuxièmement, le Secrétaire général ne fait pas référence dans son rapport à l'occupation israélienne du

Golan syrien et d'autres territoires arabes depuis 1967, ni à toutes les résolutions appelant à la cessation de la pire occupation de l'histoire de l'humanité.

Troisièmement, le Secrétaire général ne mentionne pas dans son rapport le groupe unilatéral de mesures qui ont été imposées à plusieurs pays, dont le mien, par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et d'autres États, ce qui est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Ma délégation rejette catégoriquement ce qui est dit au paragraphe 115 du rapport du Secrétaire général, et je cite :

« Fait sans précédent, l'Assemblée générale a créé le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011. »

Comme on le sait fort bien, ma délégation rejette ce mécanisme, qui a été créé par une résolution illégitime, non consensuelle et présentant des lacunes sur les plans politique et juridique - la résolution 71/248. En outre, cette résolution a été déposée par des pays qui sont bien connus pour leurs positions antisyriniennes. Par ailleurs, la création de ce mécanisme constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de mon pays, ce qui est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte et le droit international.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/72/1?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux délégations que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Gambhir (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux observations faites par la Représentante permanente du Pakistan au cours du débat d'aujourd'hui.

Nous avons entendu des orateurs faire part de leurs préoccupations concernant le présent et l'avenir, mais nous avons entendu aussi une voix isolée, ressassant un

discours d'un autre temps. Cette voix s'est focalisée sur un sujet qui, depuis des décennies, n'est plus examiné par les Nations Unies, une question que cette délégation, en recourant aux stratagèmes de la procédure, cherche à maintenir à l'ordre du jour, alors que le monde a changé. Ce comportement rétrograde et reflétant un mode de pensée passéiste est l'illustration de ce qui nous empêche d'avancer. Ma délégation ne souhaite pas faire perdre un temps précieux à l'Assemblée en débattant indéfiniment de cette question.

M. Warraich (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte de prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse afin de réagir à la déclaration que vient de faire la représentante de l'Inde. Malgré ce que certains peuvent croire, la répétition d'accusations infondées et de mensonges ne leur confère aucune crédibilité. Elle peut au mieux satisfaire une perception délirante de la réalité. Mais la comédie n'a que trop duré. Je me permets de rappeler à la représentante de l'Inde que le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie de l'Inde. Il n'en a jamais fait partie et n'en fera jamais partie. Il a été reconnu par l'ONU et la communauté internationale comme un territoire contesté. Par conséquent, l'occupation par l'Inde du Jammu-et-Cachemire est illégale. Aucun obscurantisme, aucun détournement de la réalité, aucun mensonge, aucun acte d'agression ne pourra occulter ce fait.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 110 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais faire une annonce concernant la composition du Bureau de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Les membres se souviendront que pour la soixante-douzième session, le Président, les 21 Vice-Présidents et les Présidents des six grandes commissions ont été élus le 31 mai 2017. En outre, je voudrais informer les membres que le 28 septembre, S. E. M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom, de l'Iraq, a été élu Président de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session en remplacement de S. E. M. Mouayed Saleh, et qu'il devient ainsi membre du Bureau pour la présente session. Je félicite le Président de la Première Commission pour son élection.

La séance est levée à 12 h 10.